Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture 066-216600726-20241127-DCM2024-38-DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIP Det de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8 Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants: 6

Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,

Procurations: NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-38: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES D'ESTAVAR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'Estavar pour l'organisation du Marché de Noël 2024, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTAN
COMITES DES FETES D'ESTAVAR	500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

D'accorder la subvention exceptionnelle selon le tableau ci-dessus ;

D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Maire, Laurent LEYGUE